

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 avril 2022 à 19h30 heures

Présents : M. KARCHER Jacques, Mesdames VERGER Christelle, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle et MM LERCH Michaël, OTT Martial, STUDER Jean-Luc

Absents excusés :

Arthur SCHNEIDER

HAURY Evelyne

DAUVERGNE

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Evelyne HAURY à KARCHER Jacques, Nathalie DAUVERGNE à Martial OTT

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la réunion du 07-03-2022
- 3) Approbation du compte de gestion 2021
- 4) Approbation du compte administratif 2021
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2021
- 6) Fixation des taux d'imposition 2022
- 7) Budgets prévisionnels 2022
- 8) Contrat Illiwap
- 9) Divers
 - a) Courrier DAUVERGNE
 - b) Affaire « amiante »
 - c) Encombrants – règles
 - d) Éclairage public
 - e) Élection présidentielle – 1^{er} tour

1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Christelle VERGER comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 07 mars 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 07 mars 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3-4) Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif ex. 2021 BG-BFO

Compte Administratif budget général exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion du Trésorier ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2021, tous deux se soldent par un fonds de roulement de 73 184.49 euros, qui sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote.

Compte Administratif budget forêt exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion des Trésoriers ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2021, tous deux se soldent par un fonds de roulement de 141 270.38 euros, qui sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021 : budget général

Dans la comptabilité communale, l'établissement du budget local supposait jusqu'ici que l'on dégage un excédent de recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. En M14, au budget primitif de l'année N, soit 2021, le montant de l'autofinancement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire codifiée 023 dans les dépenses de fonctionnement et 021 dans les recettes d'investissement.

Au compte administratif, il apparaît en principe un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. La section d'investissement comporte en général un déficit correspondant au besoin d'autofinancement non réalisé.

Une fois constaté le résultat, l'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves d'investissement ou report en fonctionnement. Cette recette est reprise au budget de l'année N+1. L'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Maire rappelle aux conseillers les résultats des deux sections de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	68 882.31 euros
Investissement	4 302.18 euros

Le Maire propose d'affecter les résultats 2021 du Budget Général comme suit :

- Solde de l'excédent de fonctionnement au (001) pour un montant de 68 882.31€
- Solde de l'excédent d'investissement au (002) pour un montant de 4 302.18€

Affectation du résultat de l'exercice 2021 : budget forêt

Dans la comptabilité communale, l'établissement du budget local supposait jusqu'ici que l'on dégage un excédent de recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. En M14, au budget primitif de l'année N, soit 2021, le montant de l'autofinancement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire codifiée 023 dans les dépenses de fonctionnement et 021 dans les recettes d'investissement.

Au compte administratif, il apparaît en principe un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. La section d'investissement comporte en général un déficit correspondant au besoin d'autofinancement non réalisé.

Une fois constaté le résultat, l'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves d'investissement ou report en fonctionnement. Cette recette est reprise au budget de l'année N+1. L'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Maire rappelle aux conseillers les résultats des deux sections de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	141 890.38 euros
Investissement	- 620.00 euros

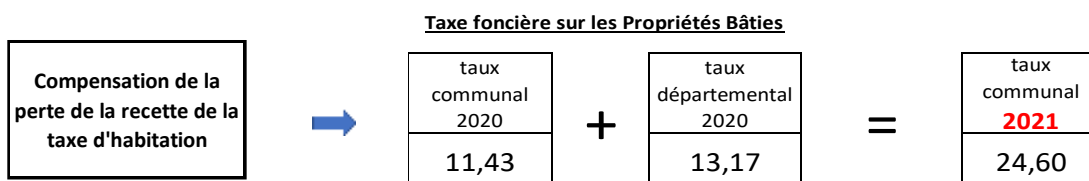
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Maire propose d'affecter les résultats 2021 du Budget Forêt comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de | 620.00€ |
| - Excédent de fonctionnement affecté au 1068 pour un montant de | 620.00€ |
| - Solde de l'excédent de fonctionnement au (002) pour un montant de | 141 270.38€ |

6. 6. Taux d'imposition 2022

Les nouvelles mesures gouvernementales concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation oblige le Département à reverser intégralement sa part de la taxe foncière aux communes.



Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la fixation des taux d'imposition pour 2022. Le produit des taxes, avec la seule variation des bases d'imposition se chiffre à 63 004 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal décide une augmentation des taux de 3%, à savoir :

ressources fiscales	base d'imposition prévisionnelle	taux 2021	taux 2022	produits prévu
Taxe Foncière Bâtie	194 000 €	24,60	25,34	49 160 €
Taxe Foncière Non Bâtie	12 900 €	104,19	107,32	13 844 €
total				63 004 €

Le Conseil Municipal décide de voter les taux tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

7. Budgets Primitifs 2022 BG-BFO

7) Budget Primitif 2022 : budget général

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2022 :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
346 787.83	346 787.83

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
162 720.93	162 720.93

BUDGET FORET

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
182 390.38	182 390.38

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
33 017.86	33 017.86

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022.

8) Contrat Illiwap

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat d'un an pour l'application Illiwap, qui devait servir d'année de test. De nombreux utilisateurs ont téléchargé cette application, celle-ci permet de transmettre des informations en temps réel. Monsieur le Maire propose de poursuivre ce service et de signer un nouveau contrat d'une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre le contrat Illiwap et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'une durée de trois.

9) Divers

Courrier DAUVERGNE

Mr et Mme Olivier Dauvergne ont fait une demande d'achat d'un morceau de terrain se trouvant devant leur propriété afin de faciliter le stationnement de leur véhicule. Cette demande survient suite à un différend avec l'un de leur voisin. Monsieur le Maire propose de faire appel à un médiateur de la République afin de trouver une issue amiable à ce problème.

Affaire « amiante »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur une affaire encore en cours à la CCVSA concernant des poursuites judiciaires contre l'ancien président de la CCVSA concernant un désamiantage litigieux. Il rappelle l'importance du respect quant à la réglementation en la matière.

Encombrants – règles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les règles à respecter concernant les encombrants et informe l'assemblée qu'une information à destination des habitants sera faite.

Éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'une information avait déjà été donnée aux conseillers quant aux intérêts écologique et économique d'une coupure de l'éclairage public d'une durée de 5 heures minimum afin de respecter les périodes nocturnes. Le Conseil Municipal décide avec 6 voix pour – 2 voix contre et 1 abstention de couper l'éclairage public à compter du 1^{er} Mai 2022 de 23h30 à 4h30. Une information sera distribuée aux habitants afin qu'ils puissent s'y préparer.

Élection présidentielle – 1^{er} tour

Monsieur le Maire propose de compléter le tableau de permanence pour les élections présidentielles, 3 créneaux de 4 heures seront proposés.

La séance a été levée à 21h00.

